



2012



HONDA

Guide de garantie

Incluant le réseau national des concessionnaires

RG.80000.2011.01.12 Imprimé au Canada



00X38-H12-W000

REPLACEMENT DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE (ODOMÈTRE)

Si vous devez faire remplacer le compteur kilométrique, demandez à votre concessionnaire Honda d'inscrire ici la date du remplacement ainsi que le kilométrage atteint par le compteur d'origine.

COMPTEUR KILOMÉTRIQUE CHANGÉ À:

KM

DATE

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

J

M

A

Guide de l'utilisateur de la Garantie et de l'entretien Honda

Cette brochure pratique contient des renseignements précieux sur la Garantie sans surprise Honda de cinq ans et sur l'entretien de votre nouvelle Honda. Conservez-la avec votre Manuel du propriétaire pour la consulter au besoin.



HONDA



Table des matières

Bienvenue3

GARANTIES

Sommaire des garanties5

Tableau des garanties6

Groupe motopropulseur8

Garanties connexes9

Garantie du distributeur9

Garantie du groupe motopropulseur10

Garantie des dispositifs antipollution10

Garantie des pièces antipollution10

Système intégré d'assistance du
moteur électrique13

Garantie sur la perforation14

Garantie sur la corrosion superficielle14

Garantie des composants sonores et de navigation ..15

Garantie de la batterie15

Garantie des accessoires16

Garantie des pièces de rechange17

Garantie limitée à vie du silencieux de rechange.....17

Garantie des pneus17

Restrictions et exceptions à la garantie.....18

Réparations d'urgence lors des voyages21

Satisfaction prolongée Honda Plus22

RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Changements d'adresse/de propriétaire/Bail23

Service des relations avec
la clientèle24

CONSEILS D'ENTRETIEN

Soins à donner à votre nouvelle Honda25

Pièces et service Honda d'origine30

ENTRETIEN

Échéancier d'entretien31

Entretien préventif31

SECTION CENTRALE

Répertoire des concessionnaires

Cher propriétaire d'une nouvelle Honda,

Nous vous remercions d'avoir choisi Honda, et nous vous souhaitons la bienvenue à la joie d'être un heureux propriétaire Honda.

Honda possède une longue tradition qui consiste à convertir des idées innovatrices en produits qui, nous croyons, aideront la planète à être plus écologique, plus sécuritaire et plus amusante - c'est le bénéfice Honda. De plus, la qualité, la performance, et la durabilité qui entre dans la conception de chaque véhicule Honda, vous procurera fiabilité et assurera que votre expérience à titre de propriétaire Honda soit des plus plaisantes qui soient.

Notre réseau de concessionnaires Honda croit en l'excellence du service tout au long de la période où vous serez le propriétaire du véhicule. Notre garantie sans surprise et l'échéancier d'entretien recommandé vous assurent une expérience sans souci en tant que propriétaire. De plus, avec une couverture Honda Plus, vous pouvez apprécier une tranquillité d'esprit prolongée en sélectionnant le type de couverture qui vous convient le mieux.

Pour trouver le concessionnaire le plus près de vous, veuillez visiter le www.honda.ca, téléphoner au numéro 1-888-9-HONDA-9, ou vous référer au répertoire des concessionnaires à la page 33 de ce guide.

Encore une fois, bienvenue à la joie d'être un propriétaire Honda et au début d'une vie remplie d'une conduite exaltante. Propulsée par Honda, conduite par vous.

Cordialement,



Jerry Chenkin
Vice-président exécutif

La Garantie sans surprise Honda de cinq ans, l'assurance d'un avenir sans souci.

Votre nouvelle Honda représente un investissement considérable et c'est pourquoi nous avons voulu que la Garantie sans surprise Honda joue le rôle d'un certificat de placement garanti.

Cette garantie remarquable a pour objectif de couvrir l'investissement exceptionnel que vous faites dans une Honda et même d'y ajouter.

La Garantie sans surprise Honda fait autorité dans l'industrie en protection du client et en satisfaction du propriétaire.

Les renseignements suivants portent sur tous les véhicules neufs Honda construites par Honda Motor Company Ltd., vendues par les concessionnaires autorisés Honda au Canada et normalement utilisées au Canada.

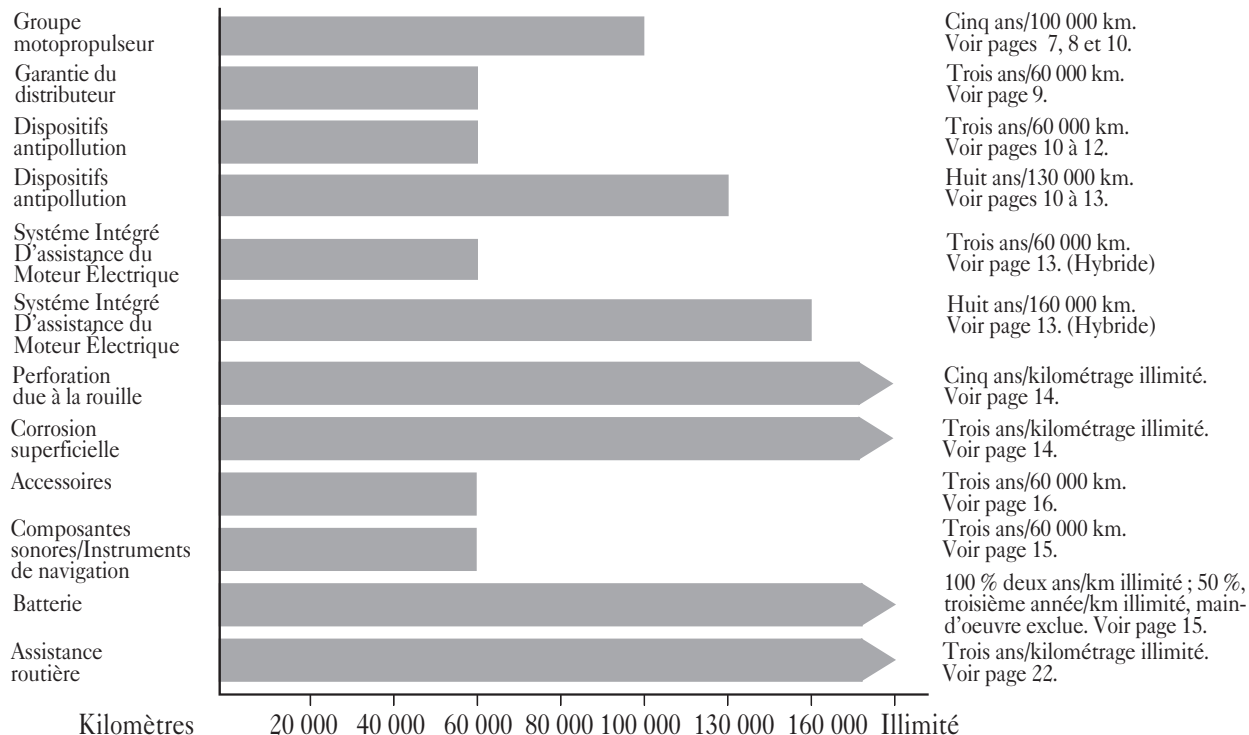
Ces données sont reconnues par Honda Canada Inc., pour le compte de Honda Motor Company Ltd., Tokyo, Japon. Chaque fois que le mot «Honda» apparaît, vous pouvez présumer qu'il se rapporte, selon le contexte, soit à Honda Canada Inc., soit à Honda Motor Company Ltd.



Outre la Garantie sans surprise Honda de cinq ans ou 100 000 km, d'autres garanties vous protègent, vous et votre nouvelle Honda, en ce qui a trait à des composantes comme les dispositifs antipollution, la corrosion de la carrosserie et plus encore. Vous trouverez des précisions sur ces garanties dans les pages qui suivent.

Étudiez-les quelques instants. Nous croyons que leur clarté vous rassurera.

La protection sous garantie Honda 2012 assure votre tranquillité d'esprit.



Le propriétaire du véhicule est tenu de rapporter à un concessionnaire autorisé Honda au Canada toute défectuosité d'une composante quelconque et de demander la couverture de garantie, s'il y a lieu, au cours de la période de la garantie. Le véhicule doit être confié au concessionnaire au cours de la période de la garantie pour les réparations garanties.

Avec la protection sous garantie Honda, le groupe motopropulseur constitue une préoccupation secondaire.

Déjà remarquable, la Garantie sans surprise Honda de cinq ans ou 100 000 kilomètres devient exceptionnelle dans bien des cas. Ainsi, cette protection vraiment complète ne vous coûte rien du tout. Elle fait partie intégrante de votre nouvelle Honda, tout comme les roues et le moteur.

De plus, aucune franchise n'est exigée si votre Honda doit être réparée en vertu de cette garantie.

Enfin, si vous vendez votre Honda avant l'expiration de la Garantie sans surprise Honda de cinq ans ou 100 000 kilomètres, celle-ci peut être transférée sans frais au nouveau propriétaire.

Une liste de vérification de tous les articles couverts par la Garantie sans surprise de cinq ans ou 100 000 km de Honda est publiée en page 8.

Liste des composantes du groupe motopropulseur

| MOTEUR | |
|--------|--|
| ✓ | Bloc-cylindres et toutes pièces internes |
| ✓ | Culasse et toutes pièces internes |
| ✓ | Arbre à cames et culbuterie |
| ✓ | *Courroie de distribution, courroie d'équilibrage et tendeur de courroie (si applicable) |
| ✓ | Pompe à huile |
| ✓ | Carter d'huile |
| ✓ | Joints d'étanchéité et d'arrêt d'huile |
| ✓ | Volant moteur |
| ✓ | Relais principal IEC |
| ✓ | Pompe à eau |
| ✓ | Pompe à essence |
| ✓ | Joints d'étanchéité du conduit d'eau V6 |

| BOÎTE-PONT | |
|------------|---|
| ✓ | Boîtier de différentiel et toutes pièces internes de la boîte de vitesses |
| ✓ | Convertisseur de couple de la boîte automatique |
| ✓ | Arbres de transmission |
| ✓ | Joints homocinétiques |
| ✓ | 4WD boîte de transfert, et ensemble double pompe |
| ✓ | Moyeux avant et arrière |
| ✓ | Roulements des roues avant et arrière |

*Les courroies de distribution font partie des pièces de l'entretien régulier. Le remplacement à la date suggérée par l'échéancier ou avant cette date (à la discrétion du propriétaire) (voir le manuel du conducteur) est exigé. Un tel remplacement est la responsabilité du propriétaire du véhicule et n'est pas couvert par la garantie.

| PROTECTION DES OCCUPANTS | |
|--------------------------|--|
| ✓ | Ceintures de sécurité |
| ✓ | Commande d'avertissement des ceintures de sécurité |
| ✓ | Module des coussins pneumatiques SRS |
| ✓ | Unité/palpeurs de contrôle SRS |
| ✓ | Faisceau SRS |

Toute composante qui n'apparaît pas sur la liste ci-dessus est exclue de la Garantie du groupe motopropulseur

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

La Garantie sans surprise Honda est l'une des meilleures offertes aux automobilistes. Cependant, la protection Honda va encore plus loin grâce à un ensemble complet de garanties additionnelles.

À l'instar de la Garantie sans surprise Honda, ce filet de protection ne vous coûte absolument rien. Ces garanties peuvent être transférées sans frais à un nouveau propriétaire. De plus, il n'y a aucune franchise pour les réparations faites en vertu de ces garanties.

Pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans suivant la date d'enregistrement initial du véhicule, les frais de remorquage vers le concessionnaire Honda le plus rapproché sont également couverts par la garantie dans l'éventualité où la défaillance fait l'objet d'une réclamation de garantie, et que le véhicule ne fonctionne pas ou qu'il présente un risque de sécurité s'il est conduit.

Certaines exceptions sont toutefois prévues comme c'est le cas dans toutes les garanties. Par exemple, elles ne couvrent pas les difficultés occasionnées par les caractéristiques de votre façon de conduire, les conditions routières particulières et l'usure normale des pièces qui exigent d'être entretenues ou remplacées régulièrement. Nous nous sommes efforcés de préciser clairement ces exceptions dans la présente brochure. Elles sont raisonnables et ne devraient pas nuire à votre tranquillité d'esprit.

Toutes les garanties Honda entrent en vigueur à la

date à laquelle le véhicule est livré au premier acheteur au détail ou, si le véhicule fait l'objet d'un bail ou sert de véhicule de démonstration, à la première date d'entrée en service.

1. GARANTIE DU DISTRIBUTEUR.

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie vous assure que, si vous l'utilisez et l'entretenez normalement, votre nouvelle Honda (y compris toutes les composantes principales du groupe motopropulseur) sera exempte de vices de matériaux et de construction.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda durant la période de la garantie, les réparations nécessaires et les remplacements indispensables à l'aide de pièces neuves ou reconditionnées d'origine Honda qui recourent les standards de qualité de Honda ou de pièces équivalentes et approuvées par Honda seront effectués sans frais de pièces ni de main-d'oeuvre, dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de construction. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement.

Veuillez noter que la garantie des ampoules et des balais d'essuie-glace est limitée à un an ou 20 000 kilomètres, selon la première éventualité. La garantie des couvre-planchers est limitée à un an. Toutes les autres exceptions à cette garantie figurent aux pages 18 à 20 de la présente.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

2. GARANTIE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR.

Cinq ans ou 100 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie prend la relève à l'expiration de la garantie du distributeur. Elle est remise sans frais au premier propriétaire et peut être transférée aux propriétaires subséquents sur enregistrement auprès de Honda. La garantie du groupe motopropulseur est limitée aux articles qui figurent en pages 6 à 8.

La garantie du groupe motopropulseur vous assure que si vous utilisez et entretenez normalement votre Honda, toutes les composantes du groupe motopropulseur spécifiées resteront exemptes de vices de matériaux et de construction.

Si des défauts surviennent relativement à ces composantes et que le véhicule est confié à un concessionnaire Honda durant la période de la garantie, les réparations nécessaires et les remplacements indispensables à l'aide de pièces neuves ou réusinées d'origine Honda qui rencontrent les standards de qualité de Honda ou de pièces équivalentes et approuvées par Honda seront effectués sans frais de pièces ni de main-d'oeuvre, dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de construction. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement. Exclusions en pages 18 à 20.

3. GARANTIE DES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION.

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que les dispositifs antipollution de votre nouvelle Honda satisfaisaient, lors de leur fabrication, à toutes les normes fédérales et provinciales canadiennes de contrôle des gaz d'échappement.

Tout dispositif antipollution présentant un vice de matériaux et de fabrication qui entraîne la non-conformité à ces normes sera, sans qu'il vous en coûte un sou, réparé ou remplacé à l'aide de pièces neuves ou reconditionnées d'origine Honda qui rencontrent les standards de qualité de Honda ou de pièces équivalentes et approuvées par Honda.

Le travail sera fait sans délai dès que Honda aura reconnu qu'une telle défectuosité est due à un vice des matériaux ou de fabrication. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement.

Si votre véhicule est immatriculé dans une province où un programme d'inspection et de maintenance (I/M) obligatoire fait l'objet d'une loi provinciale ou d'un arrêté local, vous pouvez aussi être admissible à la Garantie du rendement des dispositifs antipollution pendant une période de 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Aux termes de cette garantie, si votre véhicule ne passe pas un essai I/M approuvé, Honda réparera, remplacera ou ajustera toute pièce nécessaire des dispositifs du système antipollution dont la liste paraît en pages 11, 12 et 13 sans frais pour la main-d'oeuvre, le diagnostic ou les composantes.

Veillez vous reporter aux courtes explications des exceptions de cette garantie des pages 18 à 20.

Liste des pièces antipollution.

PIÈCES COUVERTES PAR LA GARANTIE DE 3 ANS/60 000 KM DES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION

NOTA : Votre véhicule peut ne pas être équipé de toutes les pièces de la liste. D'autres pièces peuvent être couvertes. Votre concessionnaire Honda vous fournira toutes les données nécessaires.

SYSTÈME DU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS D'ÉVAPORATION ET DE RAVITALEMENT

| | |
|---|---|
| ✓ | Réservoir de carburant |
| ✓ | Tube de recirculation de l'évaporation du réservoir de carburant |
| ✓ | Soupape régulatrice d'évaporation du réservoir de carburant* |
| ✓ | Soupape régulatrice d'évaporation /Séparation des liquides du réservoir de carburant* |
| ✓ | Capteur de pression du réservoir de carburant |
| ✓ | Régulateur de pression de carburant |
| ✓ | Filtre à carburant* |
| ✓ | Tuyau de remplissage de carburant |
| ✓ | Bouchon du réservoir |
| ✓ | Absorbeur d'émissions de carburant |
| ✓ | Système de contrôle d'émissions d'évaporation |
| ✓ | Tuyaux et canalisations d'émissions d'évaporation |

RECIRCULATION DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT

| | |
|---|------------------------------------|
| ✓ | Tuyau RGÉ |
| ✓ | Soupape RGÉ |
| ✓ | Capteur de position de soupape RGÉ |

SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT

| | |
|---|--|
| ★ | Convertisseur catalytique 3 voies |
| ✓ | Tuyau d'échappement (du moteur au convertisseur catalytique ou entre les convertisseurs) |
| ✓ | Tubulure d'échappement |

★ Indique les pièces garanties pendant 8 ans ou 130 000 km.

CONTRÔLE DU CARTER

| | |
|---|--|
| ✓ | Soupape de recyclage des gaz de carter |
| ✓ | Bouchon de remplissage d'huile |

* Le remplacement du filtre à carburant et la purge du réservoir de carburant sont couverts lorsque la contamination est le résultat des défauts de matériel et/ou de la main-d'œuvre

SYSTÈME D'ADMISSION D'AIR

| | |
|---|---|
| ✓ | Corps de papillon |
| ✓ | Capteur de position du papillon des gaz |
| ✓ | Actionneur du papillon des gaz |
| ✓ | Capteur du débitmètre d'air massique |
| ✓ | Dépression de la tubulure d'admission |
| ✓ | Ensemble d'électrovalve de calibrage de la tubulure d'admission |
| ✓ | Carter de purificateur d'air |
| ✓ | Couvercle du carter de purificateur d'air |
| ✓ | Élément du filtre à air** |
| ✓ | Silencieux d'admission d'air |
| ✓ | Conduits d'admission d'air |

** Il est couvert jusqu'au premier remplacement seulement, voir l'échéancier d'entretien dans le manuel du propriétaire.

Liste des pièces antipollution.

SYSTÈME D'ALLUMAGE

| | |
|---|-------------------------------------|
| ✓ | Bobines d'allumage |
| ✓ | Capteur de position de vilebrequin |
| ✓ | Capteur de position d'arbre à cames |
| ✓ | Bougies d'allumage |

SYSTÈME REGULATEUR D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES SOUPAPES

| | |
|---|---|
| ✓ | Montage de la valve régulatrice du bras oscillant |
| ✓ | Capteur/Interrupteur de la pression d'huile du bras oscillant |
| ✓ | Électrovalve solénoïde de commande d'huile du bras oscillant |
| ✓ | Actionneur du système de contrôle de calage variable |
| ✓ | Électrovalve solénoïde de commande d'huile de calage variable |
| ✓ | Capteur du tuyau à pression d'huile du moteur |

INJECTION DE CARBURANT

| | |
|---|--|
| ★ | Module de commande du moteur/groupe propulseur (ECM/PCM) (Incluant le capteur de pression atmosphérique (BARO) et les mises à jour logicielles) |
| ✓ | Injecteurs de carburant |
| ✓ | Canalisation de carburant & conduites de carburant |
| ✓ | Capteurs débitmètre d'air massique/de pression absolue de la tubulure d'admission |
| ✓ | Capteurs de rapport d'air & carburant |
| ✓ | Capteur de température du liquide de refroidissement du moteur |
| ✓ | Capteur de la température de l'air d'admission |
| ✓ | Capteur de détonation |
| ✓ | Thermostat |
| ✓ | Capteurs du module de l'accélérateur et de position. |

PIÈCES DIVERSES

| | |
|---|---|
| ✓ | Canalisations, colliers, brides, boulons et joints d'étanchéité associés à ces systèmes |
|---|---|

SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA TRANSMISSION

| | |
|---|---|
| ✓ | Capteur de vitesse d'arbre d'entrée (arbre principal) |
| ✓ | Capteur de vitesse (arbre de renvoi) d'arbre secondaire |
| ✓ | Électrovalves de changement de vitesse et de pression d'embrayage |
| ✓ | Manocontacteur de liquide de transmission d'embrayage |
| ✓ | Électrovalves de changement de vitesse |
| ✓ | Capteur de gamme de transmission |
| ✓ | Sélecteur de gamme de transmission |
| ✓ | Capteur de vitesse du véhicule CVT |
| ✓ | Électrovalves du contrôle de la pression CVT/Corps du clapet |
| ✓ | Capteur de vitesse du véhicule |

SYSTÈME OBD

| | |
|---|--------------------------------|
| ★ | Connecteur de diagnostic (DLC) |
| ★ | Témoin d'anomalie (MIL) |

★ Indique les pièces garanties pendant 8 ans ou 130 000 km.

Liste des pièces IMAMD.

SYSTÈME INTÉGRÉ D'ASSISTANCE DU MOTEUR ÉLECTRIQUE

| | |
|---|---|
| ■ | Stator du moteur électrique |
| ■ | Rotor du moteur électrique |
| ■ | Convertisseur CC-CC |
| ■ | Module de contrôle du moteur |
| ■ | Ensemble de la batterie |
| ■ | Module de propulsion du moteur électrique |
| ■ | Module de surveillance de l'état de la batterie |
| ■ | Convertisseur de tension |

■ Indique les pièces couvertes pendant 8 ans ou 160 000 km

| | |
|---|--|
| ✓ | Barres bus |
| ✓ | Module relais de contrôle du moteur |
| ✓ | Capteur de commutation du moteur |
| ✓ | Capteur de position sur le rotor du moteur |
| ✓ | Câble de puissance du moteur |
| ✓ | Câble du module haute tension du convertisseur électrique du moteur |
| ✓ | Module haute tension du convertisseur électrique du moteur/Ensemble de ventilation (incluant les conduits d'air) |
| ✓ | Relais de contrôle du ventilateur du module convertisseur moteur électrique à haute vitesse |
| ✓ | Capteur du courant de la batterie |
| ✓ | Condensateur du module de l'entraînement par moteur |
| ✓ | Capteur du courant du moteur |

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

4. GARANTIE SUR LA PERFORATION DUE À LA ROUILLE.

Cinq ans kilométrage illimité.

Cette garantie vous assure que la carrosserie de votre nouveau véhicule Honda sera exempte de perforation due à la rouille. Honda réparera ou remplacera les composants d'origine Honda qui seront complètement perforés de l'intérieur à l'extérieur (perforé par la corrosion), pendant cinq ans à compter de la date d'immatriculation initiale.

Les éléments de la carrosserie sont les pièces métalliques mobiles ou fixes faisant partie du châssis, sauf les éléments du groupe motopulseur, de la direction, de la suspension, du dispositif de freinage, du système de chauffage, du système d'échappement et des garnitures et moulures métalliques.

L'application de matières anticorrosives additionnelles n'est pas nécessaire et n'est pas recommandée par Honda.

5. GARANTIE SUR LA CORROSION SUPERFICIELLE.

Trois ans kilométrage illimité. Trois ans ou 60 000 km pour les défauts de la peinture selon la première éventualité.

«Corrosion superficielle» désigne la corrosion d'une surface facilement visible de n'importe quel élément de la carrosserie, sauf la plate-forme et les surfaces peintes et plaquées endommagées ou corrodées à cause de projections de cailloux ou d'autres chocs.

Cette garantie assure que la carrosserie de votre

nouvelle Honda sera exempte de toute corrosion facilement visible pendant une période de trois ans à compter de la date d'immatriculation initiale.

De plus, cette garantie assure que la peinture de votre nouvelle Honda sera exempte de tout vice pendant trois ans ou 60 000 kilomètres.

Si des défauts entraînant la perforation ou la corrosion pendant les périodes mentionnées sont signalés à un concessionnaire Honda, les réparations et les remplacements indispensables de n'importe quel panneau de carrosserie d'origine, y compris ceux déjà réparés ou remplacés en vertu de cette garantie, seront aux frais de Honda en autant que vous aurez respecté les directives d'entretien de la présente. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement.

Toutes les pièces défectueuses remplacées en vertu de cette garantie deviennent la propriété de Honda.

Aux termes de cette garantie, les panneaux de carrosserie remplacés suite à un accident ou autres dommages doivent être des pièces d'origine Honda ou équivalentes et approuvées par Honda. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés à la peinture par les projections, les pluies acides, la sève des arbres, la fiente des oiseaux et les retombées chimiques industrielles.

Vous trouverez d'autres précisions en pages 18 à 20.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

6. GARANTIE DES COMPOSANTES SONORES ET DE NAVIGATION.

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que chaque appareil radio, lecteur ou changeur de DC et le système de navigation comme équipement d'origine ou accessoire Honda d'origine sera exempt de vices de matériaux et de fabrication pendant une période de trois ans ou 60 000 km à compter de la date d'immatriculation initiale.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda durant la période de la garantie, les réparations et les remplacements indispensables à l'aide de pièces neuves ou reconditionnées d'origine Honda qui recourent les standards de qualité de Honda ou de pièces équivalentes et approuvées par Honda seront faits sans frais de pièces ni de main-d'œuvre dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement.

Les composants audio et de navigation installés par le concessionnaire mais qui ne sont pas des composants Honda d'origine ne sont pas couverts par cette garantie.

Toutes autres exceptions figurent sur les pages 18 à 20.

7. GARANTIE DE LA BATTERIE.

Jusqu'à trois ans au prorata, kilométrage illimité.

Cette garantie assure que la batterie posée en équipement d'origine dans votre nouvelle Honda sera exempte de vices de matériaux et de fabrication pendant une période de trois ans à compter de la date d'immatriculation initiale.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda durant les 24 premiers mois de la garantie, la batterie sera remplacée sans frais de pièces ni de main-d'œuvre dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda après les 24 premiers mois de la garantie mais avant l'expiration de la période de trois ans à compter de la date d'immatriculation initiale, votre concessionnaire autorisé Honda vous consentira le degré de solvabilité de 50 % du prix de détail du fabricant en date de remplacement (à l'exclusion de la main-d'œuvre). Exclusions en pages 18 à 20.

Pour la couverture du système intégré d'assistance du moteur électrique, voir la liste des pièces IMAMD à la page 13.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

8. GARANTIES DES ACCESSOIRES HONDA D'ORIGINE

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que chaque accessoire Honda d'origine installé par un concessionnaire Honda au moment de la vente au détail ou avant la vente au détail du véhicule sera exempt de vices de matériaux et de fabrication pendant une période de trois ans ou 60 000 km à compter de la date d'immatriculation initiale.

Les accessoires Honda installés par un concessionnaire Honda après la vente au détail sont garantis pendant le reste de la période de trois ans ou 60 000 km mais pas moins d'un an ou 20 000 km à compter de la date de l'installation. Les accessoires achetés chez un concessionnaire Honda mais non installés par ce dernier sont garantis pendant un an ou 20 000 km à compter de la date de l'achat.

EXCEPTIONS :

| | |
|---------------------|---|
| Couvre-plancher | 1 an |
| Housses de calandre | 1 an |
| Garnitures | 30 jours |
| Jantes en aluminium | Dommmages du fini dus à des causes externes (ex. : lave-auto, bande de trottoir, cailloux, alourdisseurs non d'origine) |
| Ampoules | 1 an ou 20 000 km selon la première éventualité |

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda durant la période de la garantie, les réparations et les remplacements indispensables seront faits sans frais de pièces ni de main-d'oeuvre dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement. Si l'accessoire n'a pas été installé par un concessionnaire Honda, il sera réparé ou remplacé sans frais de pièces mais vous devrez payer les frais de main-d'oeuvre.

Toutes les exceptions figurent sur les pages 18 à 20.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus.

9. GARANTIE DES PIÈCES DE RECHANGE HONDA D'ORIGINE

Un an ou 20 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que les pièces de rechange Honda d'origine que vous achetez sont exemptes de vices de matériaux et de fabrication pendant une période d'un an ou 20 000 km à compter de la date de l'achat.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda durant la période de la garantie, les réparations et les remplacements indispensables seront faits sans frais de pièces ni de main-d'oeuvre dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement. Si la pièce n'a pas été installée par un concessionnaire Honda, elle sera réparée ou remplacée sans frais de pièces mais vous devrez payer les frais de main-d'oeuvre.

Toutes les exceptions figurent sur les pages 18 à 20.

Les pièces ou composants remplacés pendant la période des garanties originales du véhicule restent garantis pendant le reste de la garantie pertinente du véhicule.

10. GARANTIE LIMITÉE À VIE DU SILENCIEUX DE RECHANGE

Cette garantie assure que les silencieux de rechange Honda d'origine seront exemptes de vices de matériaux et de fabrication aussi longtemps que l'acheteur original du silencieux en question est propriétaire du véhicule Honda sur lequel le silencieux a été installé par un concessionnaire Honda autorisé.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda, le remplacement sera fait sans frais de pièces ni de main-d'oeuvre.* Ces réparations devraient être effectuées immédiatement.

S'il vous plaît conserver et présenter votre preuve d'achat pour être éligible à cette couverture.

*Toutes les exceptions figurent sur les pages 18 à 20.

11. GARANTIE DES PNEUS.

Les pneus d'origine de votre nouvelle Honda sont garantis par leur fabricant, non par Honda. Si l'un des pneus d'origine de votre nouvelle Honda présente un vice de matériaux ou de fabrication, veuillez communiquer avec son fabricant ou demander à votre concessionnaire autorisé Honda de vous aider dans votre démarche.

Exceptions exceptionnelles.

LA GARANTIE DU DISTRIBUTEUR, LA GARANTIE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR ET LA GARANTIE DES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION COUVRENT :

Toute pièce installée à l'usine, sauf les pièces courantes devant être normalement entretenues ou remplacées et qui sont précisées dans les deux paragraphes suivants :

L'entretien normal comprend : équilibrage, réglage de la géométrie et permutation des pneus, réglage des freins et de l'embrayage, serrage des écrous, boulons et raccords, mise au point du moteur, réglage des phares et autres réglages nécessaires de temps à autre.

Les pièces normalement sujettes au remplacement sont : filtres, fusibles, garnitures des freins, disques d'embrayage, courroies, liquides de refroidissement, tuyaux et durites, lubrifiants et autres pièces sujettes à une usure normale. Ampoules garanties pendant un an ou 20 000 km. Les couvre-planchers sont limité à un an.

AUCUNE GARANTIE NE COUVRE :

1. Les réparations suite au manque d'entretien ou usage (p. ex.: recharger une batterie déchargé).

2. Les réparations suite à une collision, à un accident, à la négligence, à la participation à une course, ou à l'utilisation abusive.

3. Les réparations suite à la transformation ou à la modification réalisées en vue d'installer tout accessoire, élément, pièce ou dispositif n'ayant pas été essayé et approuvé par Honda.

4. Les véhicules dont le compteur kilométrique ou les dispositifs antipollution ont été modifiés ou transformés de manière à empêcher leur fonctionnement ou dont il est impossible de déterminer le véritable kilométrage.

5. Les réparations prévues dans une garantie mais qui n'ont pas été diagnostiquées ou faites par un concessionnaire autorisé Honda.

6. Les détériorations dues à l'usure normale ou à l'exposition aux intempéries.

7. Les véhicules qui font l'objet d'une déclaration de perte totale ou qui sont vendus pour récupération ou réusinage, peu importe la raison.

8. Les véhicules réparés à l'aide de pièces qui, non fabriquées ou fournies par Honda, entraînent une panne ou une déféctuosité.

9. Les dommages à la peinture, aux glaces ou autres garnitures extérieures dus aux risques routiers.

10. Le ponçage/remplacement des rotors des freins suite à la corrosion, au grincement ou aux rayures des freins.

11. Le remplacement de pièces ou de composantes lorsqu'une réparation s'impose. (p. ex.: ponçage du rotor du frein ou nouvel alésage du blocmoteur).

12. Le remplacement de piles pour le système d'accès sans clé, ou les émetteurs du système de sécurité après une période de 1 an.

13. Les réparations pour des véhicules exportés du Canada à d'autres pays par des individus ou des organismes autres que Honda, et lorsque de tels véhicules sont normalement utilisés à l'extérieur du Canada.

14. Le remplacement ou réparations de composantes audio ou de navigation lorsque les dommages sont attribuables à ce qui suit: déversement de liquide quelconque, divers objets introduit dans la composante, disque compact ou disque DVD brisé, et., endommagés ou pris à l'intérieur ne sont pas couverts par la garantie.

Exceptions exceptionnelles.

LES GARANTIES SUR LA PERFORATION DUE À LA ROUILLE ET SUR LA CORROSION SUPERFICIELLE NE COUVRENT PAS :

1. La rouille de panneaux de carrosserie due à l'utilisation abusive ou au manque d'entretien.
2. La rouille de parties exposées parce que la peinture est endommagée par la projection de cailloux ou autres.
3. La rouille de panneaux de carrosserie causée par l'immersion dans l'eau, le sable ou la boue ou l'exposition à des gaz corrosifs ou à des retombées chimiques industrielles.
4. La rouille ou la perforation d'une composante accessoire.
5. Harmonisation de la peinture. À cause de l'action du temps et des conditions environnementales, Honda se réserve le droit de décider d'harmoniser la peinture d'un panneau réparé ou remplacé à la peinture d'origine. Honda ne repeindra pas à ses frais un véhicule entier à la seule fin d'harmoniser la peinture.

LA GARANTIE DES ACCESSOIRES HONDA D'ORIGINE NE COUVRE PAS :

1. Tout accessoire mal installé ou installé sur un véhicule Honda autre qu'un véhicule de l'année et du modèle pour lequel il a été conçu.
2. Les accessoires Honda achetés ailleurs qu'au Canada.
3. Toute réclamation présentée sans preuve d'achat acceptable de l'accessoire et/ou sans preuve de la date de l'installation et de la lecture à l'odomètre au moment de l'installation.

LA GARANTIE DES PIÈCES DE RECHANGE HONDA D'ORIGINE NE COUVRE PAS :

1. Toute réclamation présentée sans preuve acceptable de la date de l'achat, de la date de l'installation et de la lecture à l'odomètre au moment de l'installation.
2. Les pièces normalement sujettes au remplacement telles que les filtres, garnitures de freins, etc., à moins qu'elles ne présentent des vices de matériaux ou de fabrication.
3. Les pièces installées sur des véhicules utilisés pour la course, la compétition, ou lors d'applications hors route.

LA GARANTIE LIMITÉE À VIE DU SILENCIEUX DE RECHANGE NE COUVRE PAS :

1. Toutes les autres pièces du système d'échappement telles tuyaux, supports, colliers, joints d'étanchéité ou autres pièces nécessaires à l'installation.
2. Les silencieux fournis en tant qu'équipement d'origine ou tout silencieux installé pendant la période de la Garantie du distributeur.
3. Les silencieux de rechange qui n'ont pas été installés par un concessionnaire Honda à l'origine.
4. La main d'oeuvre additionnelle et/ou pièce(s) du système d'échappement qui sont endommagées pendant les réparations sous cette garantie.

Exceptions exceptionnelles.

REMARQUES SUR LES GARANTIES ET RESPONSABILITÉS.

Les garanties décrites dans la présente brochure sont les seules et uniques garanties écrites émises par Honda relativement à votre véhicule Honda.

1. Aucun concessionnaire, ni agent ou employé de celui-ci n'est autorisé ou n'a le pouvoir pour le compte de Honda de prolonger ou d'augmenter ces garanties par écrit ou verbalement ou par le biais de la publicité (à l'exception de la protection prolongée Honda Plus).

2. Dans la mesure où la loi le permet, Honda n'assume aucune responsabilité pour les pertes de temps ou d'utilisation d'un véhicule, les frais de transport ou de remorquage (à l'exception des dispositions de la présente brochure) et pour tout dommage indirect ou fortuit, désagrément ou perte commerciale.

3. Honda se réserve le droit d'apporter en tout temps et sans préavis des modifications à la conception et aux caractéristiques de tous véhicule ou composante Honda et décline toute obligation d'apporter ces modifications aux véhicules ou composantes Honda déjà achetées.

4. Les dispositions des garanties écrites définies ci-dessus ne visent aucunement à limiter, modifier, restreindre, nier ou exclure les garanties prescrites dans le Consumer Products Warranties Act, 1977 (Saskatchewan), le Consumer Product Warranty and Liability Act (Nouveau-Brunswick), la Loi sur la protection du consommateur (Québec) et toute autre loi provinciale ou fédérale.

Réparations d'urgence lors des voyages

RÉPARATIONS D'URGENCE

Honda reconnaît qu'une panne mécanique du véhicule puisse exiger une réparation d'urgence pendant un voyage et que la réparation ne puisse pas être faite par un concessionnaire Honda. Honda vous remboursera les frais de la réparation :

- si la réparation fait normalement l'objet d'une des garanties décrites à la présente.
et
- si les portes de tous les concessionnaires Honda dans un rayon de 150 km sont fermées au moment de la panne ou s'il n'y avait pas de concessionnaires Honda dans un rayon de 150 km.
et
- si la voiture est immobilisée ou qu'essayer de la conduire peut causer d'autres dommages ou entraver la sécurité.
et
- si la réparation s'impose pour vous permettre de poursuivre votre voyage ou de revenir à la maison.

Pour obtenir le remboursement des frais de la réparation, rendez vous chez votre concessionnaire Honda. Vous devez soumettre une copie du reçu et la(les) pièce(s) remplacée(s). Le concessionnaire vous remboursera le prix des pièces et vous toucherez le remboursement des frais de la main-d'oeuvre selon l'allocation recommandée par Honda pour le temps du tarif forfaitaire approprié à la région géographique.

RÉPARATIONS D'URGENCE AUX ÉTATS-UNIS

Les réparations en garantie de votre Honda sont assurées par Honda Canada par l'entremise des concessionnaires canadiens de véhicule Honda. Les Canadiens qui prennent leurs vacances aux États-Unis ou qui travaillent temporairement aux États-Unis peuvent confier les réparations en garantie à un concessionnaire Honda aux États-Unis. Étant donné que la garantie canadienne peut être différente des garanties américaines, les propriétaires de véhicules canadiens doivent apporter leur garantie avec eux afin de confirmer la date d'achat originale de leur véhicule, leur droit à la couverture de la garantie, de même qu'une copie de cette brochure pour indiquer la garantie concernée au concessionnaire américain.

MUTATION À L'ÉTRANGER OU EXPORTATION DE VOTRE VÉHICULE

Les Honda neuves vendues au Canada sont conçues pour être conformes aux normes canadiennes qui régissent la sécurité et les systèmes antipollution. Si vous projetez d'exporter votre Honda et de l'immatriculer dans un autre pays, nous vous recommandons de communiquer avec le distributeur Honda ou l'agence d'importation du véhicule du pays concerné pour déterminer leurs exigences. Honda Canada ne détient pas ces renseignements.

Veuillez aussi prendre note que toutes modifications dont votre Honda devrait pouvoir faire l'objet pour être conforme aux normes du pays où vous déménagez peuvent être onéreuses et qu'il peut s'avérer difficile de faire faire l'entretien de votre Honda dans un autre pays.

Honda Plus

HONDA PLUS

Si vous envisagez de conduire votre nouvelle Honda plus longtemps ou sur un plus grand nombre de kilomètres que ne le prévoient les garanties Honda déjà mentionnées, le plan Honda Plus vous intéressera.

Honda Plus vous offre divers plans de protection avantageux. Demandez à votre concessionnaire Honda de vous recommander le plan Honda Plus le mieux approprié à vos besoins. Ces plans de protection sont les suivants :

| | Global | Assistance routière |
|------------------|--------|---------------------|
| 5 ans/100 000 km | ✓① | ✓② |
| 6 ans/100 000 km | ✓① | ✓② |
| 6 ans/160 000 km | ✓① | ✓② |
| 7 ans/130 000 km | ✓① | ✓② |
| 7 ans/160 000 km | ✓① | ✓② |
| 7 ans/200 000 km | ✓① | ✓② |
| 8 ans/200 000 km | ✓① | ✓② |

PLAN DE PROLONGEMENT DE HONDA PLUS POUR LA LOCATION-BAIL

| | | |
|-------------------------------------|----|----|
| Première Période - 4 ans/100 000 km | ✓① | ✓② |
| Deuxième Période - 3 ans/60 000 km | ✓③ | ✓② |
| -----OU----- | | |
| Première Période - 5 ans/120 000 km | ✓① | ✓② |
| Deuxième Période - 2 ans/40 000 km | ✓③ | ✓② |

HONDA
PLUS

SATISFACTION PROLONGÉE

① La durée commence à la date d'immatriculation originale du véhicule et se termine à la limite de temps ou de kilomètres parcourus, selon la première éventualité.

② Prolonge la période de couverture de l'Assistance Routière.

③ Prolonge la période de couverture originale.

LOCATION-BAIL

Vous pouvez protéger le placement de votre bail avec un Plan de prolongement de plus pour la location-bail (PPLB). Voici comment : au moment où vous louez votre véhicule, vous pouvez opter pour un plan global pour la première période. Si vous décidez d'acheter votre véhicule, ou déterminez que vous accumulerez plus que le terme de kilomètres acheté dans votre première période de votre location, vous pouvez bénéficier d'un Plan de Prolongement de Honda Plus pour la Location-Bail (PPLB) afin d'obtenir une période de couverture additionnelle. Le Plan de Prolongement doit être acheté avant la date d'échéance de la première période de couverture.

Que vous louez ou achetez votre véhicule, vous découvrirez que la protection est considérable et d'une qualité supérieure digne du nom Honda. Dans la plupart cas, les Plans peuvent être cédés à un nouveau propriétaire ce qui fait que votre placement dans une Honda est encore plus avantageux.

ASSISTANCE ROUTIÈRE.

À titre de propriétaire d'un nouveau véhicule Honda, vous avez droit au plan d'Assistance routière, en plus de la «Garantie du véhicule du constructeur».

Honda Plus comprend un réseau de plus de 20 000 établissements de services routiers et de remorquage qualifiés et triés sur le volet pour vous assurer, vingt-quatre heures par jour, les services de remorquage et d'assistance dont vous pourriez avoir besoin.

Advenant une panne mécanique ou une urgence n'importe où au Canada ou en voyageant dans la zone continentale des États-Unis, composez 1-800-465-PLUS (7587) et on vous viendra immédiatement en aide.

L'Assistance Routière Honda Plus vous procurera automatiquement une couverture d'assistance routière pour une période minimale de trois (3) ans selon le produit acheté et commençant à la date du premier enregistrement afin de prévenir des inconvénients résultant des accidents, des pannes mécaniques, déverrouillage et accidents. Consultez votre brochure Honda Plus pour tous les détails.

Changement d'adresse / de propriétaire / Bail

NE DÉMÉNAGEZ PAS SANS LE DIRE À VOTRE CONCESSIONNAIRE HONDA.

Si vous devez confier votre nouvelle Honda à un autre concessionnaire parce que vous déménagez, rendez visite à ce concessionnaire Honda pour qu'il puisse vous inscrire à titre de propriétaire d'une Honda. N'attendez pas. Ainsi, vous resterez au courant de toutes les nouvelles données et des promotions spéciales de Honda. De plus, cela vous aidera à respecter l'échéancier d'entretien et à éviter la confusion au sujet de votre garantie.

MÊME HONDA, NOUVEAU PROPRIÉTAIRE.

Neuve ou d'occasion, vous serez heureux d'avoir choisi une Honda. Nous aimerions rester en contact avec vous afin que vous puissiez profiter des avantages des mises à jour des produits Honda et des promotions spéciales à l'intention des propriétaires d'une Honda. Votre concessionnaire Honda sera heureux d'assurer que vous et votre Honda apparaissiez sur la liste du publipostage.

VOUS LOUEZ VOTRE HONDA ? ON RESTE À VOTRE PORTÉE.

Aux termes du bail de votre Honda, la société de location est propriétaire de votre Honda. Toutefois, vous pouvez recevoir des mises à jour et des annonces des promotions spéciales directement de nous. Rendez visite à votre concessionnaire Honda et inscrivez-vous auprès de la concession. Ainsi, vous profiterez de tous les avantages additionnels qui découlent du fait que vous êtes propriétaire d'une nouvelle Honda.

CARTE DE CHANGEMENT DES DONNÉES DU PROPRIÉTAIRE.

Vous trouverez une carte pratique de changement des données du propriétaire au centre de cette brochure. Veuillez la remplir et nous l'envoyer par la poste pour que le dossier de votre véhicule reste exact et à jour.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

L'information sur le propriétaire soumise peut être utilisée par Honda et ses Sociétés affiliées, leurs concessionnaires et leurs fournisseurs de services dans le but de vous communiquer des informations commerciales, de produits et de services. Si vous préférez ne pas recevoir d'informations commerciales, veuillez communiquer avec nous au 1-888-946-6329.

Chez votre concessionnaire Honda, le mot problème est inconnu.

Votre concessionnaire Honda devrait être en mesure de résoudre toute difficulté et de répondre à toute question relative à l'entretien et au fonctionnement de votre Honda. Si vous avez un ennui particulier, veuillez faire les démarches suivantes :

1. communiquez avec le Directeur du service chez votre concessionnaire ;
2. s'il ne peut régler le cas, communiquez avec le concessionnaire en titre ou le Directeur général de la concession ;
3. enfin, s'il y a lieu, contactez le Département des Relations avec la clientèle à l'adresse ci-dessous.

HONDA CANADA INC.
180 Honda Boulevard
Markham, ON
L6C 0H9

www.honda.ca

Téléphone sans frais : 1-888-946-6329
Fax sans frais : 1-877-939-0909
Courriel : honda_cr@ch.honda.com

Votre entière satisfaction est notre objectif principal et nous ferons tout ce qui est possible pour que, à titre de propriétaire et conducteur d'une Honda, vous viviez l'expérience la plus agréable qui soit.

Nous ne saurions être satisfaits si vous ne l'êtes pas.

Parfois, le grief d'un client ne peut être résolu durant les trois étapes «Satisfaction de la clientèle» décrites ci-dessus. Si, après avoir suivi ce cheminement, vous n'avez pas obtenu satisfaction, il reste une autre possibilité.

Honda s'efforce de résoudre tous les problèmes des véhicules des clients par le biais du réseau de concessionnaires avec une assistance en direct de notre part lorsque nécessaire. Parfois la plainte d'un client ne peut être résolue en dépit de tous nos efforts.

Dans ces cas, vous pouvez contacter le Programme d'arbitrage pour véhicules automobiles du Canada (PAVAC). Le PAVAC est une organisation indépendante qui peut vous aider à résoudre les disputes avec un fabricant au sujet de défauts dans l'assemblage ou avec les matériaux du véhicule, ou la manière dont le fabricant applique ou gère la garantie pour nouveau véhicule.

Pour obtenir plus d'information à propos du PAVAC ainsi qu'une copie du guide pour le consommateur intitulé « Guide du consommateur du PAVAC », veuillez appeler au 1 800 207-0685 ou visitez le site web du PAVAC (www.camvap.ca)

Avec un minimum de soins, votre investissement Honda vous rapportera un maximum de dividendes.

La conception et la construction de votre nouvelle Honda ont exigé certains des traitements et techniques antirouille les plus avant-gardistes. Nous avons utilisé des tôles d'acier galvanisées sur les deux faces pour votre Honda et conçu sa carrosserie monocoque robuste de manière à éliminer de nombreux points susceptibles de rouiller.

Le soin que nous avons apporté aux détails et quelques bons soins supplémentaires de votre part contribueront à vous aider à garder votre Honda dans un état impeccable et exempt de rouille très longtemps.

La rouille a deux grandes causes : la saleté accumulée et l'humidité dans les cavités difficiles d'accès et ailleurs sous votre véhicule et l'écaillage de la peinture sur la carrosserie et des couches protectrices sous le véhicule, écaillage dû aux projections de cailloux et aux petits accidents.

Nous ne pouvons généraliser mais certaines conditions environnementales accélèrent la corrosion. Elle s'accéléra dans les régions où l'humidité relative est élevée surtout quand la température ne baisse pas sous le point de congélation. La corrosion s'accroît aussi dans les régions dont l'atmosphère est polluée par des émanations industrielles et dans celles où l'on utilise du sel de déglacage routier.

UN LAVAGE CONSCIENCIEUX EST TRÈS EFFICACE.

Vous devriez laver votre véhicule au moins une fois par semaine lorsque les conditions sont défavorables. Au moment du lavage, stationnez votre Honda à l'ombre et assurez-vous que les surfaces peintes sont fraîches. Avec le boyau d'arrosage, imbibez d'eau la saleté accumulée sous le véhicule et autour du radiateur. Rincez ensuite tout le véhicule jusqu'à ce que la saleté se détache.

Lavez alors à fond à l'aide d'une éponge et de beaucoup d'eau savonneuse. Votre concessionnaire peut d'ailleurs vous fournir un savon conçu pour les véhicules. Vous pouvez utiliser un détergent doux pour la vaisselle dans de l'eau tiède propre. Rincez le véhicule à fond.

Le lavage terminé, prenez le temps d'examiner la peinture car les brèches et égratignures peuvent donner prise à la rouille.

De plus, inspectez le dessous du véhicule pour vous assurer qu'il ne reste plus de saleté accumulée et que les couches protectrices sont intactes.

Dégagez soigneusement les orifices d'égouttement sous les portes et les hayons sur les modèles équipés. Si votre Honda possède des orifices de ventilation sous les bas de caisse ou les panneaux d'aile arrière, dégagez-les aussi. Inspectez bien les garnitures qui entourent les

fenêtres pour vous assurer qu'elles ne laissent pas entrer d'eau derrière les ailes.

Il n'est pas recommandé d'utiliser de l'eau chaude surtout quand il gèle car la peinture pourrait se craqueler. De même, lorsqu'il fait très froid, ne lavez pas votre véhicule si vous ne pouvez l'assécher complètement ensuite. Les serrures et les joints de caoutchouc sont particulièrement sensibles au gel.

En hiver, il est important de laver le dessous de votre Honda avec de l'eau ou de la vapeur à haute pression. N'oubliez pas les logements des roues, les pare-chocs, le pot et le tuyau d'échappement ainsi que leurs supports.

Si vous ne pouvez faire cela vous-même, confiez votre Honda à un atelier qui a l'outillage nécessaire.

Lorsque vous choisirez un lave-auto, rappelez-vous que les solutions de nettoyage recyclées qui ne sont pas convenablement traitées sont des facteurs de corrosion. Parlez-en à l'exploitant du lave-auto. Toutes ces recommandations sont aussi valables dans le cas des véhicules utilisés dans les régions dont l'air contient du sel atmosphérique, les zones côtières par exemple, et dans celles dont l'air contient des produits corrosifs, tel le bioxyde de soufre.

CONSEILS POUR LES RETOUCHES.

Toute pièce métallique qui est exposée à l'air à cause d'égratignures ou d'écaillures dues à des projections de débris doit être traitée sans délai par votre concessionnaire Honda, un atelier spécialisé ou vous-même. Si vous faites le travail, voici des conseils pratiques :

1. Mettez la surface endommagée à nu avec du papier à poncer, un petit couteau ou autre outil approprié.

2. Appliquez un enduit antirouille sur la partie dénudée et laissez sécher à fond.

3. Puis, poncez pour adoucir sans exposer le métal.

4. Appliquez la peinture de retouche que vous trouverez au Service des pièces de votre concessionnaire Honda.

Si seule la couche externe de peinture a été écaillée et que le métal n'est pas exposé, il suffit de poncer et d'appliquer la peinture de retouche.

Pour éviter tout problème ultérieur, chaque fois que vous remarquez de la corrosion ou une boursoufflure indiquant la présence de rouille, vous devez vous en occuper sans tarder.

Avec un minimum de soins, votre investissement Honda vous rapportera un maximum de dividendes.

Si votre Honda a subi des dommages importants, faites-la remettre en bon état par votre concessionnaire Honda ou par un atelier reconnu. Si vous optez pour la deuxième solution, assurez-vous que toutes les pièces réparées ou neuves sont protégées contre la rouille.

Pour maintenir la validité des garanties sur la perforation due à la rouille et sur la corrosion superficielle, les pièces de rechange doivent être des pièces d'origine Honda ou équivalentes et approuvées par Honda.

VÉRIFIEZ L'HABITACLE ET LE COFFRE.

La corrosion ne commence pas toujours à l'extérieur du véhicule. L'humidité est parfois emprisonnée sous la moquette de l'habitacle ou du coffre. Elle peut ronger et affaiblir le plancher et les panneaux du coffre. Il est recommandé d'enlever les couvre-plancher pour les faire sécher et pour faire sécher le plancher. Un aspirateur de débris humides est aussi recommandé.

Certaines matières transportées, tels produits chimiques, engrais, produits de nettoyage et sel de déglacage, sont particulièrement corrosifs. Le transport de ces produits exige certaines précautions pour que la voiture soit à l'abri de la corrosion.

CHOISISSEZ LES BAVETTES PROTECTRICES APPROPRIÉES.

Si vous roulez surtout sur chemins gravelés ou rocailleux ou sur des routes recouvertes de sel de déglacage, il serait avantageux d'acheter des bavettes garde-boue qui se posent sous la carrosserie à l'arrière des logements des roues. Les meilleures sont celles qui se rapprochent le plus de la chaussée. Les petites bavettes, strictement décoratives, n'offrent à peu près pas de protection. Les pièces de fixation des bavettes doivent aussi être résistantes à la corrosion. Votre concessionnaire Honda vend des bavettes conçues pour votre Honda et il peut les installer correctement.

DEVEZ-VOUS METTRE VOTRE HONDA AU GARAGE ?

Plusieurs facteurs différents influenceront votre décision de mettre votre nouvelle Honda au garage.

Si le garage est mal aéré ou reste humide après y avoir garé le véhicule mouillé ou enneigé, il est préférable de la laisser dehors surtout si la température est sous le point de congélation. Toutefois, si vous ne vous en servez pas souvent et que le garage est propre et sec, stationnez-la à l'intérieur.

Avec un minimum de soins, votre investissement Honda vous rapportera un maximum de dividendes.

ROUES EN ALLIAGE

Nettoyez vos roues en alliage d'aluminium Honda comme vous le faites pour le reste de l'extérieur. Utilisez seulement un détergent doux, non-antibactérien et une brosse souple ou une éponge pour nettoyer les roues ainsi que pour les rincer complètement. Les roues possèdent une couche protectrice qui empêche l'aluminium de s'oxyder et de se ternir. L'utilisation de produits chimiques forts, incluant les produits nettoyants pour roues commerciaux ou des brosses raides pourrait endommager cette couche transparente.

TAPIS

Nettoyez le tapis fréquemment pour enlever la saleté grâce à un aspirateur. Utilisez un nettoyant de tapis de type mousse. Suivez les instructions qui sont fournies avec le nettoyant, appliquez-le avec une éponge ou une brosse souple. Gardez le tapis le plus sec possible en n'ajoutant pas d'eau à la mousse.

CEINTURES DE SÉCURITÉ

Si vos ceintures de sécurité se salissent, vous pouvez utiliser une brosse souple et un mélange de savon doux non-antibactérien et de l'eau tiède pour les nettoyer. **N'utilisez pas d'eau de javel, de colorant ou de solvants de nettoyage.** Ils peuvent détériorer le matériel de la ceinture. Laissez les ceintures sécher à l'air avant l'utilisation de la voiture. Vous pouvez utiliser une pince à vêtements ou une pince à reliure pour garder la ceinture prolongée jusqu'à ce qu'elle sèche.

TISSUS

Nettoyez la saleté et la poussière hors du matériel fréquemment à l'aide d'un aspirateur. Pour le nettoyage général, utilisez une solution de savon doux et d'eau tiède en le laissant sécher à l'air. Pour nettoyer les tâches difficiles à enlever, utilisez un nettoyant pour tissus commercial. Essayez-le sur une partie cachée du tissu pour s'assurer qu'il ne le ne blanchit pas ou ne le tâche pas. Suivez les instructions qui sont fournies avec le nettoyant.

Avec un minimum de soins, votre investissement Honda vous rapportera un maximum de dividendes.

SURFACES DE VINYLE

Enlevez la saleté et la poussière à l'aide d'un aspirateur. Essuyez le vinyle avec un chiffon doux trempé dans une solution de savon doux et d'eau. Employez la même solution avec une brosse à poils doux sur des taches plus difficiles. Vous pouvez aussi utiliser un nettoyant vaporisateur pour vinyle ou de type mousse commercial.

GLACES

Nettoyez les glaces, à l'intérieur et à l'extérieur avec un nettoyant à glaces commercial. Vous pouvez aussi utiliser un mélange d'une part de vinaigre blanc et de dix parts d'eau. Ceci enlèvera la brume qui s'accumule à l'intérieur des glaces. Utilisez un chiffon doux ou des essuie-tout pour nettoyer toutes les glaces et les surfaces en plastique transparent. Les fils du dégivreur de lunette arrière sont gravés sur le côté intérieur de la glace. Si vous essuyez brusquement du haut vers le bas, les fils du dégivreur de lunette arrière peuvent se déplacer et se casser. Lorsque vous nettoyez une glace, appliquez une légère pression, puis nettoyez d'un côté à l'autre.

Préservez l'acquis : les pièces et le service d'origine Honda pour votre Honda.

Personne n'a autant de pièces d'origine Honda que votre concessionnaire Honda, ni un personnel aussi expérimenté dans l'entretien des véhicules Honda. C'est un investissement à considérer sérieusement parce qu'il peut vous rapporter énormément au fil des années.

Chez votre concessionnaire Honda, vous ne trouverez que des pièces d'origine garanties. Des pièces de la meilleure qualité, conçues par Honda pour qu'elles s'adaptent à la perfection, dont le rendement et la fiabilité correspondent en tous points à ceux des pièces d'équipement de série de votre nouvelle Honda.

Cette philosophie prévaut chez le concessionnaire Honda quand il s'agit du service. Les techniciens sont formés à l'usine et ils utilisent l'équipement de diagnostic le plus moderne et des bulletins de service à jour. Leur travail est évidemment garanti.

Ces deux considérations valent leur pesant d'or pour votre tranquillité d'esprit. Si vous y ajoutez les prix très concurrentiels de votre concessionnaire Honda et son programme permanent de promotions spéciales, vous réaliserez des économies substantielles.

Il est de plus évident que si vous maintenez votre Honda dans son état d'origine, vous aurez moins d'ennuis mécaniques et vous en obtiendrez un bien meilleur prix à la revente.

Vous vous sentirez peut-être captif d'un système mais nous ne pouvons tout simplement pas garantir la qualité des pièces d'un autre fabricant ni le calibre du travail de quelqu'un d'autre.

Tout cela se résume en quelques mots. Nous établissons des normes très élevées pour nos véhicules, nos pièces de rechange et notre service. Il est probable que ces normes exceptionnelles vous aient fait choisir Honda. Par conséquent, pourquoi accepteriez-vous des compromis maintenant que vous possédez une Honda ?

Votre concessionnaire Honda vous offre les pièces et le service Honda à des prix vraiment concurrentiels. Il vous assure aussi une qualité sur laquelle vous pouvez compter. Alors, vous êtes statistiquement favorisé si votre nouvelle Honda reste intégralement une Honda.



L'entretien préventif : votre Honda vous sera reconnaissante de vos petits soins.

ÉCHEANCIER D'ENTRETIEN RECOMMANDE.

Certaines pièces de votre nouvelle Honda auront besoin d'être entretenues et remplacées plus régulièrement que d'autres. De plus, vous maintiendrez la validité des garanties qui protègent votre Honda si vous respectez les intervalles d'entretien.

VEUILLEZ SUIVRE LES RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN INSCRITES DANS LE MANUEL DU CONDUCTEUR, INDIQUÉ PAR LE SYSTÈME D'AIDE-MÉMOIRE D'ENTRETIEN (SI LE VÉHICULE EN EST ÉQUIPÉ) OU VISITEZ WWW.HONDA.CA SOUS LA SECTION PROPRIÉTAIRES ET CLIQUEZ SUR LE LIEN CALCULATEUR D'ENTRETIEN.

Entre les interventions d'entretien régulier de votre concessionnaire Honda, votre Honda bénéficiera énormément des soins et de l'attention que vous lui porterez. Voici quelques conseils qui vous aideront à minimiser les possibilités de réparations à l'avenir.

1. LAVEZ VOTRE VÉHICULE AVEC SOIN.

L'accumulation de boue et de sel sous le véhicule est l'une des grandes causes de la corrosion. Donc, rincez bien le dessous à l'aide d'un boyau d'arrosage ou faites-le faire au lave-auto. Le tableau de la page 33 vous indique les endroits importants à cet égard.

2. UNE PREMIÈRE ÉTAPE POUR PROTÉGER LE FINI DE VOTRE VÉHICULE.

Vous devriez appliquer, deux fois par année, une couche de cire sur votre Honda. En couvrant le métal exposé, vous contribuerez à réduire la rouille. Si la peinture est égratignée, achetez chez votre concessionnaire Honda de la peinture de retouche assortie à la carrosserie. La saleté incrustée dans les tissus provoque une usure rapide. L'intérieur de votre Honda doit être nettoyé avec un shampoing spécial de temps à autre.

3. N'OUBLIEZ PAS D'OUVRIER LE CAPOT.

Tous les moteurs de véhicules consomment un peu d'huile. La consommation varie selon les habitudes de conduite. Il est sage, à tous les deux pleins d'essence, de faire vérifier le niveau d'huile de votre Honda. Si vous préférez le libre-service, faites-le vous-même.

4. LE RÉFRIGÉRANT PRÉSERVE L'EFFICACITÉ DU MOTEUR.

L'eau et l'antigel du circuit de refroidissement de votre Honda aident votre moteur à tourner à la température la plus efficace. Ce mélange s'évapore lentement et on doit en contrôler le niveau de temps à autre. En prévision de l'hiver, laissez votre concessionnaire Honda vérifier la qualité de l'antigel et en faire l'appoint.

5. UN FILTRE À AIR MALPROPRE RÉDUIT LE RENDEMENT.

Le moteur de votre Honda a besoin de beaucoup d'air pour assurer la combustion efficace du carburant. Le filtre à air peut s'encrasser et ainsi diminuer le rendement et augmenter la consommation d'essence. Demandez à votre concessionnaire Honda d'inspecter et de remplacer ce filtre selon l'échéancier d'entretien de votre véhicule.

6. DES BALAIS D'ESSUIE-GLACE SOUPLES NETTOIENT MIEUX.

Les balais d'essuie-glace s'usent par le frottement et les rayons ultraviolets du soleil les endommagent. Pour bien conduire, il faut bien voir. Vérifiez souvent l'état des balais d'essuie-glace. Votre concessionnaire Honda vend des balais de rechange identiques aux originaux. Gardez-en un en réserve dans le coffre.

7. POUR Y VOIR CLAIR, VÉRIFIEZ LE LIQUIDE DU LAVE-GLACE.

Assurez-vous que le réservoir du lave-glace est toujours plein. Inspectez aussi périodiquement les gicleurs et dégraissez-les pour qu'ils restent efficaces.

8. L'USURE DES PNEUS, INDICE D'ENNUIS À VENIR.

Les pneus mal gonflés auront un effet négatif sur la maniabilité de votre Honda et s'useront de manière inégale. Vérifiez souvent la pression des pneus et rétablissez-la selon les recommandations de votre Guide utilisateur. Si

l'usure de la bande de roulement est inégale, des réglages précis peuvent être nécessaires. Assurez-vous que votre concessionnaire Honda fait régulièrement la permutation des roues. Cela prolonge la durée des pneus.

9. À PROPOS DES ADDITIFS.

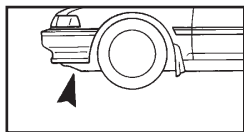
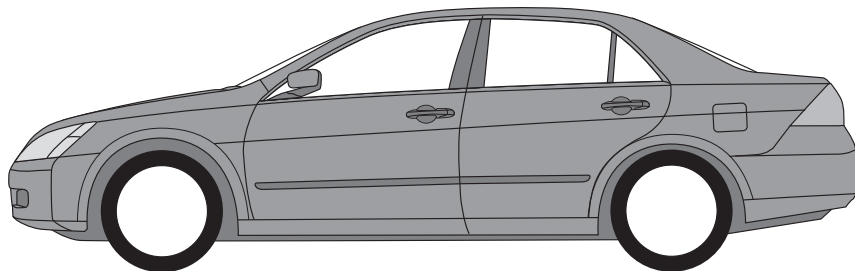
Votre véhicule Honda n'exige aucun additif d'huile. Les additifs d'huile peuvent nuire au rendement et à la durabilité du moteur ou de la boîte de vitesses. De plus, le système de refroidissement de votre Honda n'exige pas l'utilisation de produits antirouille ou d'autres additifs. Ces produits pourraient être incompatibles avec le liquide de refroidissement ou les composantes du moteur. L'utilisation d'additifs du carburant ou d'un agent de nettoyage des injecteurs de carburant ne fait pas partie de l'échéancier d'entretien recommandé et n'est pas nécessaire.

ÉQUIPEMENT D'ORIGINE ÉGALE QUALITÉ D'ORIGINE.

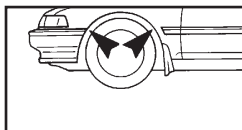
Les pièces de rechange Honda sont identiques à celles qui équipent votre nouvelle Honda. Leur ajustement, leur qualité et leur rendement correspondent donc à la perfection que vous exigez d'une Honda. Votre concessionnaire Honda dispose d'un stock complet de pièces ce qui vous permet de ne jamais perdre de temps lorsqu'il faut en remplacer une.

Rien de mieux qu'un lavage pour éviter la rouille.

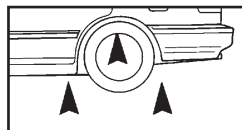
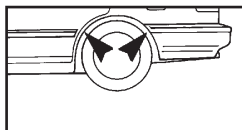
Éliminez la saleté et le sel accumulés sous la carrosserie de votre Honda et vous combattrez efficacement la rouille. Voici les endroits qui doivent être arrosés à grande eau de temps à autre.



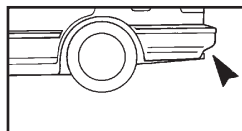
1. La section au-dessus du faux-châssis peut être lavée à partir du compartiment-moteur ou du dessous de la voiture.



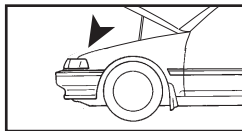
2. Lavez l'intérieur des logements des roues avant et arrière pour empêcher l'accumulation de la saleté et du sel.



3. La saleté et le sel tendent à s'accumuler sur le support de pivot du bras de contrôle. Arrosez-les de temps à autre.



4. L'intérieur du pare-chocs arrière peut emprisonner la saleté et le sel. Rincez-le de temps à autre.



5. Arrosez les ailettes du radiateur à partir de l'arrière pour rincer la saleté et le sel qui peuvent s'accumuler dans les ailettes du radiateur.

Répertoire des concessionnaires

Pour une liste à jour des concessionnaires, visitez notre site www.honda.ca
For up-to-date dealer listings visit www.honda.ca

| Province/Ville | Code postal | Adresse | Téléphone/Fax | Province/Ville | Code postal | Adresse | Téléphone/Fax |
|----------------|-------------|---|---------------------------------------|---------------------|-------------|---|---------------------------------------|
| QUÉBEC | | | | CHICOUTIMI | G7H 7Y4 | LEO AUTOMOBILE L'TEE 1849, BOUL. TALBOT | TEL. 418-545-1190 FAX 418-545-6779 |
| ALMA | G8B 5V2 | ALMA HONDA 2625, AVE. DU PONT-SUD | TEL. 418-480-4776 FAX 418-480-4778 | COWANSVILLE | J2K 1J4 | DERAGON HONDA 441, RUE PRINCIPALE | TEL. 450-263-1800 FAX 450-263-8149 |
| AMOS | J9T 2X8 | CARELLA HONDA 122, ROUTE 111 OUEST | TEL. 819-732-3375 FAX 819-732-6666 | DOLLARD-DES-ORMEAUX | H9B 1Z9 | CIVIC HONDA D.D.O. 3650, BOUL. DES SOURCE | TEL. 514-683-5533 FAX 514-683-5137 |
| BAIE COMEAU | G4Z 1S9 | AUTO MANIC HONDA 276, BOUL. LASALLE | TEL. 418-296-4938 FAX 418-296-5492 | DONNACONA | G3M 1W2 | AUTO FRANK & MICHEL (PORTNEUF) INC. 159, RUE COMMERCIALE | TEL. 418-285-3220 FAX 418-285-0003 |
| BLAINVILLE | J7C 2J6 | HONDA DE BLAINVILLE 700, BOUL. LABELLE | TEL. 450-435-1122 FAX 450-435-6578 | DRUMMOND-VILLE | J2C 2E4 | HONDA DRUMMONDVILLE 1355, BOUL. ST-JOSEPH | TEL. 819-477-8841 FAX 819-477-0702 |
| BOISCHATEL | G0A 1H0 | AUTO FRANK & MICHEL INC. 5790, BOUL. STE-ANNE | TEL. 418-822-2252 FAX 418-822-1277 | GASPE | G4X 2L6 | GASPE HONDA 398, BOUL. DE YORK SUD | TEL. 418-368-5055 FAX 418-368-2345 |
| BOUCHERVILLE | J4B 5Z5 | HONDA DE BOUCHERVILLE 1511, RUE AMPÈRE | TEL. 450-449-5050 FAX 450-449-2200 | GATINEAU | J8M 1Y7 | DUPONT & DUPONT HONDA 1255 RUE ODILE-DAOUST | TEL. 819-281-1110 FAX 819-281-0077 |
| BROSSARD | J4Y 1A4 | PARK AVENUE HONDA BROSSARD 8905, BOUL. TASCHEREAU | TEL. 450-445-7161 FAX 450-678-2406 | GATINEAU | J8T 8K2 | GATINEAU HONDA 1255 BOUL VERENDRYE OUEST | TEL. 819-568-4646 FAX 819-246-5770 |
| CAP-AUX-MEULES | G4T 1R3 | LEDE SPORTS INC. C.P. 8182, 1-1090 CH. LA VERNIÈRE | TEL. 418-986-4085 FAX 418-986-6951 | GRANBY | J2G 8C8 | CHAGNON HONDA 1711, RUE PRINCIPALE | TEL. 450-378-9963 FAX 450-378-4540 |
| CHAMBLY | J3L 1W3 | CHAMBLY HONDA 850, BOUL. PERIGNY | TEL. 450-658-6699 FAX 450-658-6225 | HULL | J8Z 1W8 | LALLIER AUTO (HULL) 981, BOUL. ST-JOSEPH | TEL. 819-778-1444 FAX 819-778-6602 |
| CHARLESBOURG | G1H 6E8 | HONDA CHARLESBOURG 4650, 3IÈME AVENUE OUEST | TEL. 418-627-1010 FAX 418-627-2185 | ÎLE PERROT | J7V 6N5 | HONDA ÎLE PERROT 40, BOUL. DON-QUICHOTTE | TEL. 514-453-8416 FAX 514-453-8047 |
| CHATEAUGUAY | J6K 3C2 | ENCORE HONDA 266, BOUL. ST-JEAN-BAPTISTE | TEL. 450-698-1060 FAX 450-698-2368 | JOLIETTE | J6E 0M2 | VILLENEUVE HONDA '96 570, ROUTE 131, N.D.P. | TEL 450-759-8155 FAX 450-759-9847 |

| Province/Ville | Code postal | Adresse | Téléphone/Fax | Province/Ville | Code postal | Adresse | Téléphone/Fax |
|----------------|-------------|---|---------------------------------------|------------------------|-------------|---|---------------------------------------|
| LA-MALBAIE | G5A 3C5 | AUTO FRANK ET MICHEL (CHARLEVOIX) INC. 2060, BOUL. DE COMPORT | TEL. 418-665-6431 FAX 418-665-7362 | NEW RICHMOND | G0C 2B0 | HONDA DE NEW RICHMOND 170 ROUTE 132 EST | TEL. 418-392-5081 FAX 418-392-5000 |
| LACHINE | H8S 1B8 | SPINELLI HONDA 220, BOUL. MONTREAL-TORONTO | TEL. 514-366-6565 FAX 514-366-7377 | QUÉBEC | G3K 1Y1 | HONDA DE LA CAPITALE 1507 BOULEVARD PIE XI SUD | TÉL 418-845-6060 FAX 418-845-9090 |
| LACHUTE | J8H 2N1 | HONDA LACHUTE 255 AVENUE BETHANY | TEL. 450-562-9444 FAX 450-562-6220 | REPENTIGNY | J6A 2P3 | LALLIER HONDA (REPENTIGNY) INC. 110, RUE NOTRE-DAME | TEL. 450-581-7575 FAX 450-581-2271 |
| LEVIS | G6V 8X4 | LEVY HONDA 5035, LOUIS H. LAFONTAINE | TEL. 418-833-2135 FAX 418-833-2578 | RIMOUSKI | G5L 3P8 | LAMONTAGNE AUTO LTEE 514, BOUL. ST-GERMAIN OUEST | TEL. 418-723-6533 FAX 418-723-6536 |
| LONGUEUIL | J4L 4E2 | LONGUEUIL HONDA 3550, CHEMIN DE CHAMBLY | TEL. 450-679-4710 FAX 450-679-2759 | RIVIÈRE-DU-LOUP | G5R 1M4 | RIVIÈRE-DU-LOUP HONDA 240, RUE HOTEL-DE-VILLE | TEL. 418-862-6631 FAX 418-862-6319 |
| MAGOG | J1X 4E6 | MAGOG HONDA 2400 RUE SHERBROOKE | TÉL 819-843-0099 FAX 819-843-5551 | ROUYN-NORANDA | J9X 4K9 | L'AMI HONDA 1225, RUE LARIVIÈRE | TEL. 819-762-6565 FAX 819-762-0689 |
| MATANE | G4W 3M6 | MATANE HONDA 1684, AV. DU PHARE OUEST | TEL. 418-562-3644 FAX 418-562-1325 | SEPT-ÎLES | G4S 1C4 | SEPT-ÎLES HONDA AUTO 1138, BOUL. LAURE | TEL. 418-968-2021 FAX 418-968-5809 |
| MONT-LAURIER | J9L 3G5 | HONDA DE MONT-LAURIER 2050, BOUL. ALBANY-PAQUETTE | TEL. 819-623-7341 FAX 819-623-9191 | SHAWINIGAN | G9N 4X4 | AVANTAGE HONDA 7750, BOUL. DES HÉTRES | TEL. 819-539-5401 FAX 819-539-8726 |
| MONTMAGNY | G5V 4P9 | HONDA DE GIRO INC. 496, AV. ST-DAVID | TEL. 418-248-2133 FAX 418-248-4165 | SHERBROOKE | J1J 2H3 | SHERBROOKE HONDA 2615, RUE KING OUEST | TEL. 819-566-5322 FAX 819-566-8868 |
| MONTRÉAL | H4K 2J2 | LALLIER AUTO (MONTREAL) INC. 12435, BOUL. LAURENTIEN | TEL. 514-337-2330 FAX 514-337-2739 | SOREL-TRACY | J3R 4X9 | DU CHENAL HONDA 6975 AVENUE DU MAJOR BEAUDET | TEL. 450-742-5622 FAX 450-742-9726 |
| MONTREAL | H1B 1C7 | LE DOMAINE HONDA 12150, RUE SHERBROOKE EST | TEL. 514-645-6700 FAX 514-645-0047 | STE-AGATHE DE MONTS | J8C 1M1 | HONDA DE STE-AGATHE 1717, ROUTE 117 | TEL. 819-326-1717 FAX 819-326-2363 |
| MONTREAL | H2Z 1N4 | HONDA CENTRE-VILLE 1124, RUE BLEURY | TEL. 514-879-1603 FAX 514-879-1377 | ST-BASILE LEGRAND | J3N 1M2 | ST-BASILE HONDA 135, BOUL SIR WILFRID LAURIER | TEL. 450-461-9999 FAX 450-461-9899 |
| MONTREAL | H4P 1R3 | EXCEL HONDA 5400, RUE PARE | TEL. 514-342-6360 FAX 514-342-4826 | ST-CONSTANT | J5A 2C9 | ST-CONSTANT HONDA 270 ROUTE 132 | TEL. 450-635-7155 FAX 450-632-8922 |
| MONTREAL-NORD | H1G 6C4 | HONDA GABRIEL 7000, BOUL. HENRI-BOURASSA EST | TEL. 514-327-7777 FAX 514-327-7967 | ST-EUSTACHE | J7P 4W9 | HAMEL HONDA 332, RUE DUBOIS, VOIE 640 | TEL. 450-491-0440 FAX 450-491-6733 |

| Province/Ville | Code postal | Adresse | Téléphone/Fax | | | | |
|--------------------------|-------------|---|---------------------------------------|---------------|---------|---|---------------------------------------|
| ST-FELICIEEN | G8K 1S3 | L'IMAGE HONDA 855, BOUL. SACRE-COEUR | TEL. 418-679-9999 FAX 418-679-9244 | VICTORIAVILLE | G6P 6R9 | HONDA DES BOIS-FRANCS 21, BOUL. ARTHABASKA EST | TEL. 819-758-1588 FAX 819-758-6437 |
| STE-FOY | G1N 2E8 | LALLIER AUTO (STE-FOY) INC. 2000, RUE CYRILLE-DUQUET | TEL. 418-687-2525 FAX 418-687-3005 | VIMONT | H7M 4M8 | HONDA DE LAVAL 700, BOUL. ST-MARTIN EST | TEL. 514-384-9444 FAX 514-629-0334 |
| ST-GEORGES- DE-BEAUCE | G5Y 2B5 | B.G.P. HONDA 8800, BOUL. LACROIX | TEL. 418-228-5825 FAX 418-228-4177 | | | | |
| ST-HYACINTHE | J2S 8W5 | HONDA CASAVANT 350 EST RUE DANIEL JOHNSON | TEL. 450-774-1724 FAX 450-774-8444 | | | | |
| ST-JEAN | J3A 1G5 | HONDA ST-JEAN 400, RUE LABERGE | TEL. 450-347-7567 FAX 450-348-4157 | | | | |
| ST. JEROME | J7Z 4B5 | HONDA NORD-SUD ST. JEROME 325 RUE J.E. KENNEDY | TEL. 450-438-1273 FAX 450-438-0766 | | | | |
| ST-LEONARD | H1S 1A2 | LOMBARDI AUTO L'TEE 4356, BOUL. METROPOLITAIN EST | TEL. 514-728-2222 FAX 514-728-8789 | | | | |
| ST-TIMOTHE | J6S 1C7 | VALLEYFIELD HONDA 2550, BOUL. HEBERT | TEL. 450-373-2924 FAX 450-373-6647 | | | | |
| STE-ROSE, LAVAL | H7L 3A2 | HONDA STE-ROSE 266, BOUL. LABELLE | TEL. 450-625-1953 FAX 450-625-8185 | | | | |
| TERREBONNE | J6X 4H6 | HONDA DE TERREBONNE 2850, CH. GASCON | TEL. 450-477-0555 FAX 450-477-6171 | | | | |
| THETFORD MINES | G6G 6P6 | THETFORD HONDA 2319, BOUL. FRONTENAC EST | TEL. 418-338-3558 FAX 418-338-5970 | | | | |
| TROIS-RIVIÈRES | G9B 2M3 | TROIS-RIVIÈRES HONDA 3115, BOUL. ST-JEAN | TEL. 819-377-7500 FAX 819-377-4775 | | | | |
| VAL D'OR | J9P 1W2 | HONDA DE VAL D'OR 1720 3IÈME AVE. | TEL. 819-825-7838 FAX 819-825-8855 | | | | |
| VAUDREUIL | J7V 0N3 | VAUDREUIL HONDA 9 BOUL DE LA CITE DES JEUNES | TEL. 819-762-6565 FAX 514-342-4826 | | | | |